



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 74202

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les revendications des psychomotriciens. Le 5 décembre 2014, 3 000 psychomotriciens ont manifesté à Paris pour que leur formation passe de 3 à 5 ans, avec obtention du grade de master. Ils demandent également une meilleure reconnaissance de leur métier, peu connu du grand public et même des professionnels de santé. Leur métier consiste en une thérapie globale qui associe corps et esprit et s'adresse à tous les publics en particulier les enfants. Ils regrettent aussi que la prévention ne soit pas une priorité de notre système de santé alors que leur rôle en la matière est important. Aussi, elle lui demande quelles suites elle entend donner aux demandes des psychomotriciens.

Texte de la réponse

A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74202

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 998

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5743